

Port Autonome de Charleroi

Rapport d'activité 2023



1. Avant - Propos

L'année 2023 a permis de poursuivre avec fruit le développement du Port Autonome de Charleroi (PAC), en faveur de l'intermodalité, de la multimodalité et de la dynamisation économique de notre région. A travers la gestion de nos infrastructures et de leur modernisation, nous contribuons à renforcer la compétitivité et la durabilité du bassin carolorégien.

Les **4,3 millions de tonnes de marchandises** transbordées cette année, dont plus de **54%** via des modes de transport durables comme le rail et la voie d'eau, témoignent de la pertinence de notre modèle. Nous consolidons notre rôle dans la logistique régionale, tout en contribuant à la transition vers des pratiques plus écologiques. Chaque tonne transportée est une démonstration de notre capacité à allier performance et responsabilité environnementale.

La construction des Ducs-d'albe à Roux en 2023 représente une avancée importante dans le renforcement de nos infrastructures portuaires. Unique sur notre territoire, cette installation vient non seulement optimiser l'usage de la voie d'eau pour les entreprises implantées à proximité, mais elle symbolise aussi notre capacité à nous adapter à leurs besoins. Subsidiée par la Région wallonne, cette réalisation nous permet par ailleurs de nous projeter vers de nouvelles perspectives commerciales.

Les aménagements des quais du bord de Sambre, concrétisés fin 2023, redéfinissent les berges de la rive droite de la ville basse de Charleroi avant d'accueillir un relai nautique en rive gauche. Ce projet ambitieux, cofinancé par le FEDER et la Wallonie, a permis de recréer un véritable lien entre la ville et sa rivière, avec un design plus ouvert, plus accessible, mais aussi plus sûr pour les utilisateurs, qu'ils soient fluviaux ou piétons. Charleroi, désormais, ne tourne plus le dos à sa rivière, mais en fait une vitrine de son renouveau urbain.

Avec le **projet d'extension de la plateforme multimodale de Montignies-sur-Sambre** et les projets en cours pour la **zone portuaire de la Praye-Sud**, nous continuerons d'investir dans des infrastructures d'avenir tout en veillant à conjuguer efficacité logistique et développement durable.

Ce rapport annuel 2023 met en lumière ces réalisations, ainsi que les autres initiatives qui forgent l'avenir du PAC. Nous vous invitons à en découvrir les détails et vous en souhaitons une agréable lecture.



Christian Laurent

Président du Conseil d'administration

Table des matières

1.	Avant - Propos	2
2.	Le Port Autonome de Charleroi	4
2.1.	Le Cadre légal	4
2.2.	Les missions	4
2.3.	Les moyens.....	4
2.4.	Le Conseil d'administration	4
3.	Présentation du domaine portuaire.....	6
4.	Bilan opérationnel	8
5.	Les réalisations en 2023.....	10
5.1.	Construction de Duc-d'albe à Roux	10
5.2.	Aménagements des quais du bord de Sambre	11
6.	Les projets futurs	13
6.1.	Extension de la plateforme multimodale.....	13
6.2.	Zone portuaire de la Praye-Sud	14
	Annexe – Nomenclature marchandises.....	16

2. Le Port Autonome de Charleroi

2.1. Le Cadre légal

Créé par la loi du 12 février 1971, le Port Autonome de Charleroi (PAC) est une unité d'administration publique (UAP) qui regroupe la Région wallonne, l'intercommunale IGRETEC, la Province du Hainaut et la Ville de Charleroi.

2.2. Les missions

Le Port Autonome de Charleroi a pour mission de participer au développement d'activités économiques liées à la voie d'eau et, par conséquent, à la création d'emploi qui en découle.

Il doit aménager, équiper, gérer et exploiter les terrains qui lui sont confiés par la Région wallonne.

L'objectif est de favoriser l'intermodalité et la multimodalité en utilisant de manière optimale tous les sites portuaires situés principalement le long de la voie d'eau dont il concède les terrains à des entreprises.

2.3. Les moyens

Pour remplir ses missions, le PAC peut faire appel aux services techniques du Service public de Wallonie (SPW) et dispose de différentes ressources dont les droits et redevances payés par les usagers et les subventions des pouvoirs publics.

2.4. Le Conseil d'administration

Le PAC est administré par un Conseil d'administration comprenant 15 membres avec voix délibératives dont les mandats sont répartis entre la Région wallonne (5 mandats), l'intercommunale IGRETEC (8 mandats), la Province du Hainaut (1 mandat) et la Ville de Charleroi (1 mandat).

Deux commissaires du Gouvernement wallon et un expert invité (SPW Mobilité Infrastructures – Direction des voies hydrauliques de Charleroi) y participent également.

Le Conseil a le pouvoir de statuer sur toutes les questions relatives aux travaux du port, à son outillage et à son exploitation. Il accorde les concessions et autorisations, achète, vend, prend et donne en location les biens meubles et immeubles.

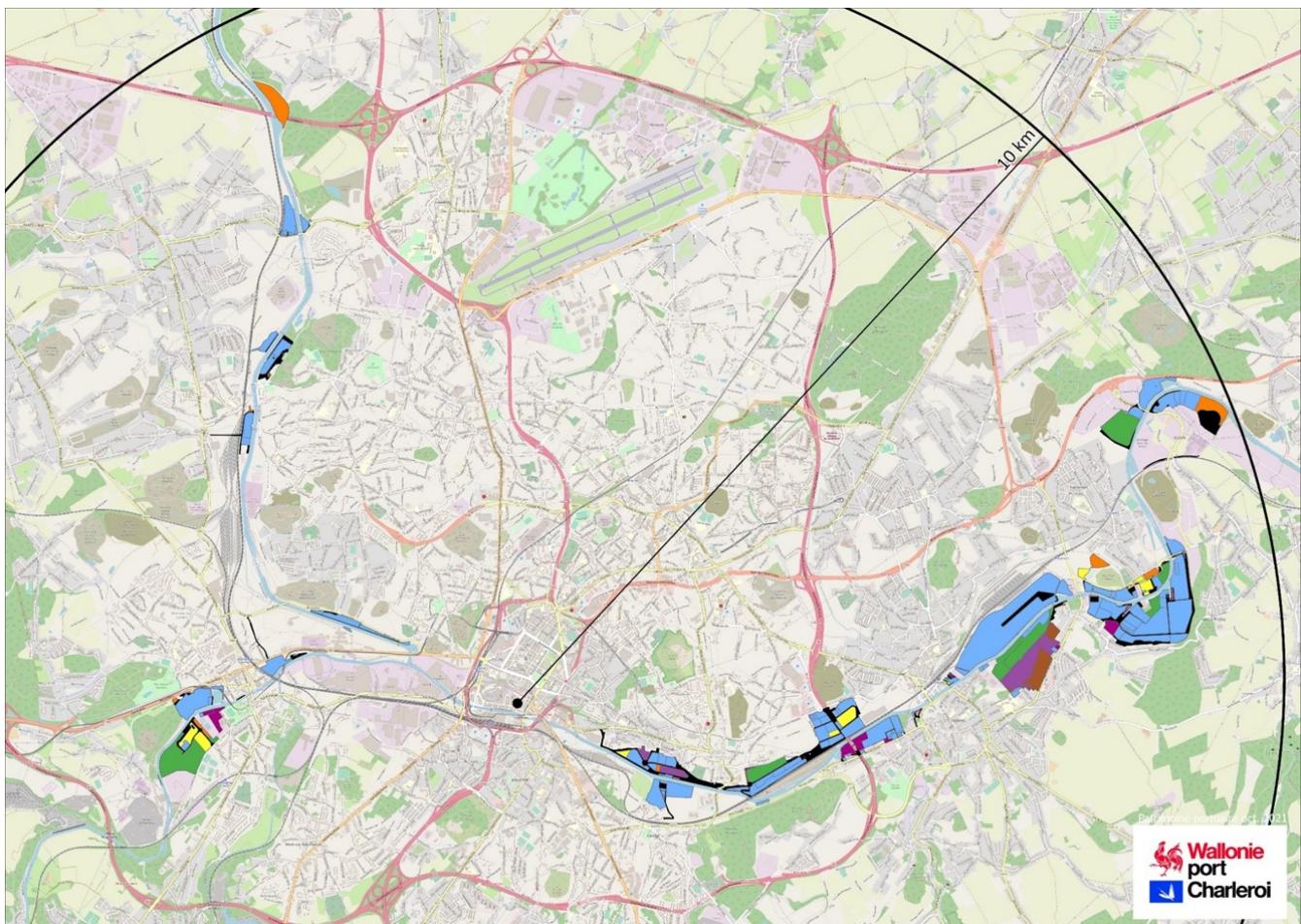
En somme, il dessine, contrôle et accompagne la stratégie conduite par le Port Autonome et s'assure de la pérennité et du bon fonctionnement de la structure.

Le Conseil d'administration est composé comme suit :

	Effectifs	Suppléants
Représentants de la Région Wallonne	Ch. LAURENT (Président) S. VAN YPERZEELE H. FIEVET* L. CORNET J. LECHAT	L. MEIRE B. SCANDELLA L. DEHAN H. CHAPELAIN V. DEBRUYNE
Représentants de l'IGRETEC	N. CZERNIATYNSKI (Vice-Présidente) J-F. BOLEN* S. DALLENOGARE J. FANUEL C. FASANO O. LIENARD D. DROUSIE M. GRETZER	N. COQUEREAU Ch. MESSE Y. BERNIS H. BAYET X. BERTO R. WATHY
Représentants de la Province du Hainaut	G. DUFRANE	F. CONSOLI
Représentants de la Ville de Charleroi	M. REGGIANI*	
Commissaires du Gouvernement Wallon	B. BUYLE Y. KADDOUR DJEBBAR	
Expert invité (SPW MI)	P. COUPIENNE	
*Membres du comité d'audit		

3. Présentation du domaine portuaire

Le domaine du PAC se compose de 29 sites pour un total de 477ha dont 330ha sont issus d'anciennes friches industrielles, pour une superficie utile de quelque 375 hectares. Ces sites, situés le long de la Sambre et du Canal Charleroi-Bruxelles, présentent un taux d'occupation de 83% et accueillent actuellement 106 entreprises.



Carte de localisation des sites portuaires

Au sein de ces zones, on recense plus particulièrement :

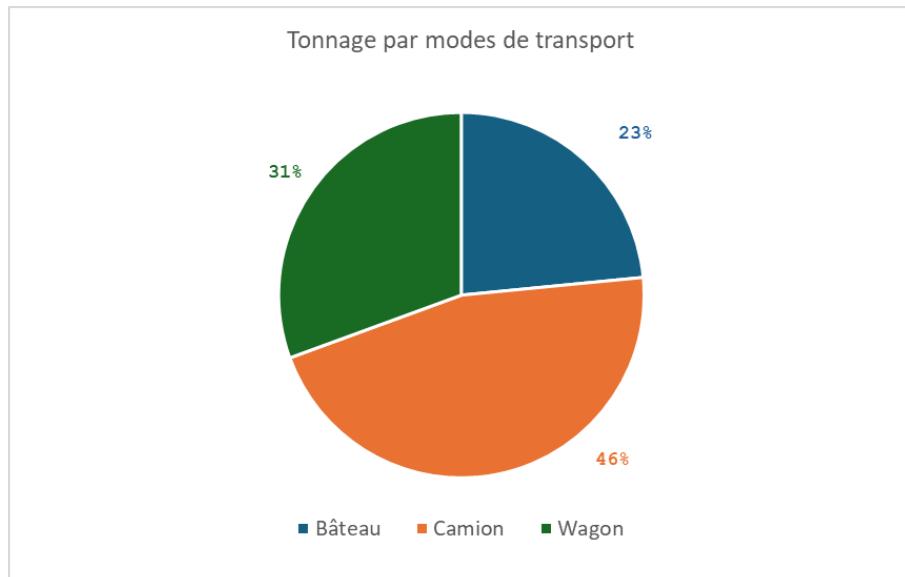
- Une plateforme multimodale comprenant 1 portique trimodal (rail / route / eau) et 1 portique bimodal (rail / route)
- 8,3 km de quais
- 3 darses
- 3 connexions au réseau ferré
- Un quai Roll-on / Roll-off
- Un Ducs-d'albe

N°	Nom	Voie d'eau	Longueur (m)	
1	Luttre	Canal rive G	200	Quai public
2	Courcelles	Canal rive G	315	
3	Roux Nord Rive Droite	Canal rive D	162	
4	Roux Sud	Canal rive D	172	
5	Dampremy 1	Canal rive G	1315	
6	Dampremy 2	Canal rive D	95	
7	Landelies 1	Sambre rive G	365	
8	Landelies 2	Sambre rive G	96	
9	AMS Nord	Sambre rive G	180	
10	AMS Sud	Sambre rive D	200	Quai public (112m)
11	Gué Gobeau	Sambre rive D	285	
12	Marchienne-au-Pont	Sambre rive G	198	Quai public
13	Quai des Russes	Sambre rive G	90	
14	Lumat	Sambre rive G	230	Quai public (100m)
15	exTRB	Sambre rive D	230	
16	Multimodal	Sambre rive G	85	Il convient de le faire passer à 115m
17	Couillet	Sambre rive D	100	
18	Boubier Bassin de virement	Sambre rive D	90	
19	Boubier 1	Sambre rive D	105	
20	Boubier 2	Sambre rive D	260	
21	Châtelet Ring	Sambre rive D	85	Quai public
22	Praye nord	Sambre rive G	175,5	
	Praye Nord Darse et bassin	Sambre rive G	1285	
23	Praye Sud	Sambre rive D	200	Quai public (120m)
24	Plan incliné de Pont-de-Loup	Sambre rive D	110	
25	Pont-de-Loup	Sambre rive D	110	
26	Ro-Ro haut	Sambre rive D	145	Quai public
	Ro-Ro bas	Sambre rive D	200	
27	Grand Ban	Sambre rive G	80	Quai public
28	Dria haut	Sambre rive D	120	
	Dria bas	Sambre rive D	250	Quai public (135m)
29	Roselies	Sambre rive D	250	
30	Bonne Espérance	Sambre rive D	462	
31	Petit Try Bassin de virement	Sambre rive G	95	
32	Tubize	Canal rive G		
			8340,5	

4. Bilan opérationnel

En 2023, ce sont 4.304.351 tonnes qui ont été manipulées (transportées et transbordées) sur l'ensemble des sites gérés par le Port Autonome de Charleroi.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, ces marchandises ont transité à 54% (3.295.063 T) par des modes de transports durables : 31% pour le rail et 23% par la voie d'eau.



La mise en œuvre du site portuaire des AMS Sud et son nouveau quai public de 112 mètres ainsi que la construction des Ducs-d'albe à Roux devraient permettre d'accroître la part du transport fluvial à moyen terme. La société WEERTS, acteur important du secteur de la logistique, y achève la construction de ses nouvelles infrastructures.

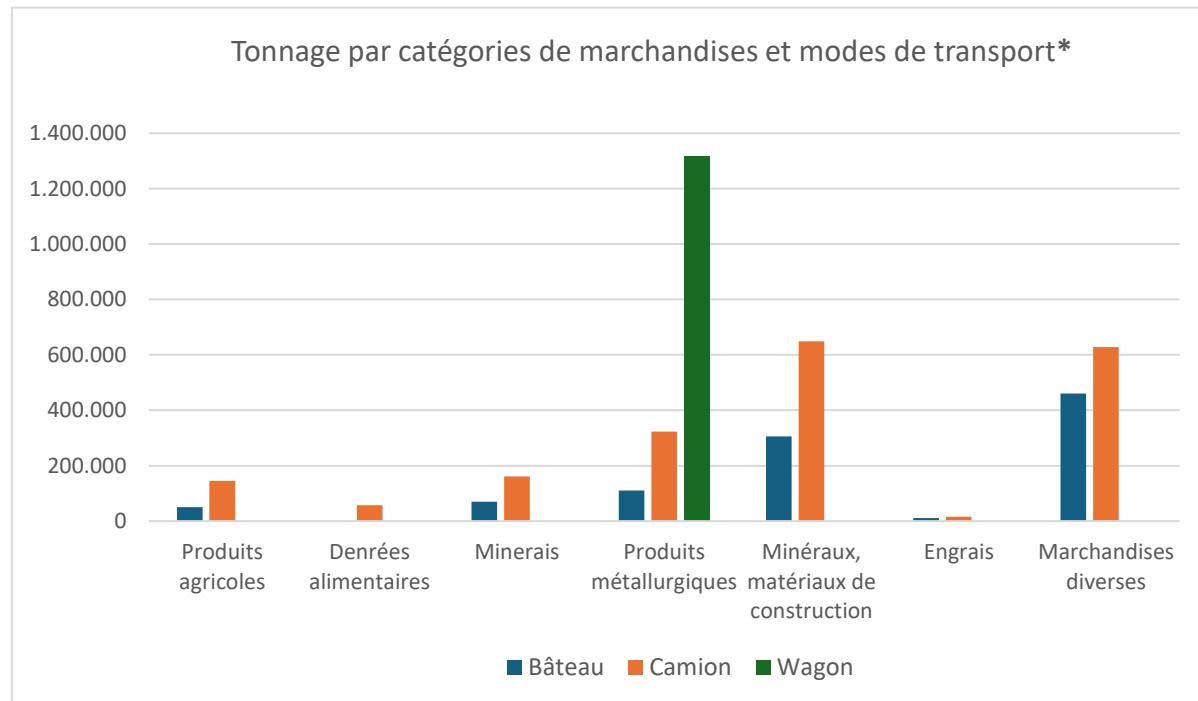
Le tableau suivant traduit la répartition par zone portuaire selon le mode de transport.

Tonnage recensé par zones portuaires et modes de transport				
Zones portuaires	Bâteau	Camion	Wagon	Total
Courcelles	34.317	130.691	0	165.008
Roux	24.448	223.330	0	247.778
Dampremy	62.462	106.243	0	168.705
Tubize	97.940	80.397	0	178.337
Lodelies	118.220	0	0	118.220
Marchienne	0	13.649	0	13.649
Couillet	77.471	166.778	0	244.249
Chatelet	70.127	227.592	0	297.719
Multimodale - Trieu Kaisin	76.310	107.186	123.388	306.884
La Praye Nord	0	279.880	1.192.666	1.472.545
Pont-de-Loup	272.772	158.903	0	431.675
Farciennes	175.221	484.361	0	659.582
Total	1.009.288	1.979.010	1.316.054	4.304.351

Au niveau des catégories de marchandises, la répartition s'opère comme suit :

Tonnage par catégorie de marchandises et modes de transport				
Catégorie de marchandises	Bâteau	Camion	Wagon	Total
Produits agricoles	50.520	144.590	0	195.110
Denrées alimentaires	0	57.483	0	57.483
Minérais	70.127	161.432	0	231.559
Produits métallurgiques	110.627	323.614	1.316.054	1.750.294
Minéraux, matériaux de construction	305.887	648.905	0	954.792
Engrais	11.478	15.197	0	26.675
Marchandises diverses	460.649	627.789	0	1.088.438
Total	1.009.288	1.979.010	1.316.054	4.304.351

Le secteur métallurgique reste prédominant grâce à la présence d'acteurs importants. Les développements sur le site des AMS-Sud devraient permettre un accroissement de la part du transport agroalimentaire par la voie d'eau.



* La nomenclature des catégories de marchandises se trouve en annexe.

5. Les réalisations en 2023

Au-delà de travaux ponctuels visant l'entretien ou la rénovation des zones et infrastructures portuaires, deux chantiers importants ont été finalisés.

5.1. Construction de Duc-d'albe à Roux

En 2023, le Port Autonome de Charleroi a également réceptionné les travaux du chantier « des Ducs-d'albe » sur le site de Roux. Subsidié par la Région wallonne et supervisé par le SPW MI (Voies hydrauliques de Charleroi), cet aménagement permet de connecter le site à la voie d'eau et vise à intensifier les activités économiques dans cette zone portuaire.

Cet outil, unique sur le territoire couvert par le PAC, vient compléter les infrastructures portuaires et lui permet ainsi de diversifier les services à offerts aux entreprises.



5.2. Aménagements des quais du bord de Sambre

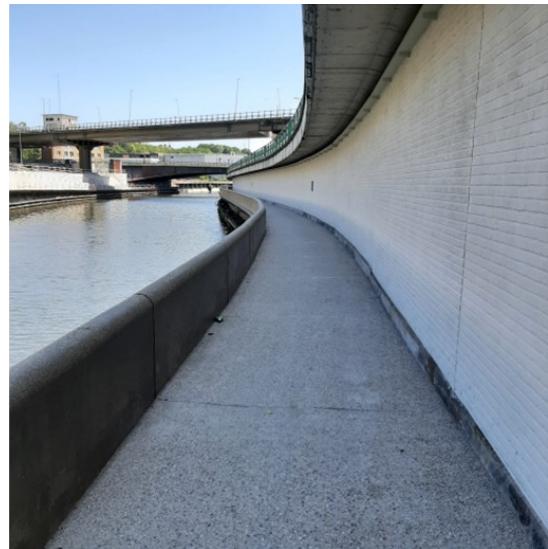
L'année 2023 a été marquée par l'achèvement des travaux de réaménagement des espaces publics le long de la voie d'eau dont le Port Autonome s'est vu confier la mise en œuvre.

Cofinancés par le FEDER et la Wallonie, les travaux ont porté sur la rénovation des quais de la rive droite de la Sambre centrale, au cœur du projet de redéploiement urbain de la Ville de Charleroi, et ce afin de répondre à la rénovation des quais de la rive gauche qui, par ailleurs, devraient accueillir prochainement un relais nautique dans leur prolongement ouest. Avec la requalification de la halte nautique de Sambreville (Auvelais), le relais nautique de Charleroi est une condition sine qua non pour le développement du tourisme fluvial sur la Sambre dans toute sa traversée de la Wallonie, d'Erquelinnes à Namur.

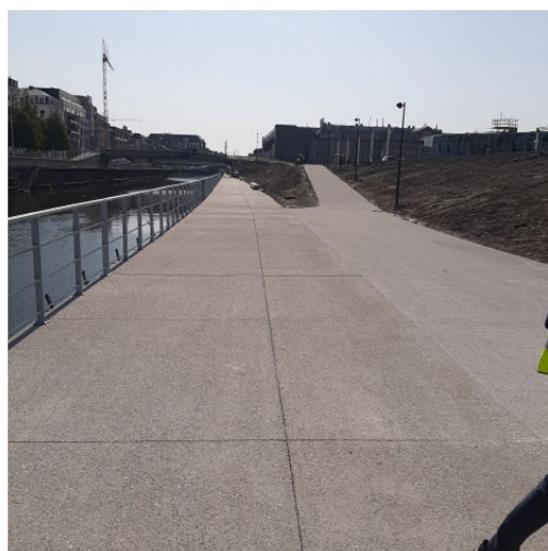
Ces travaux s'inscrivent dans le cadre plus vaste du réaménagement du quartier de la gare centrale en partenariat avec le TEC (OTW), la SNCB, Infrabel, le SPW et la Ville. Ils visent à renforcer la mobilité douce, à améliorer l'intégration du transport fluvial en zone urbaine et à rendre une place prépondérante à la Sambre dans la ville.

Les quais ont été rabotés et l'accès à la rivière a été élargi, ce qui a pour effet de dégager la vue sur l'eau. Un parc a été aménagé le long des berges, invitant les piétons et les cyclistes à la promenade dans un cadre plus sûr et plus convivial.





Vue du halage vers l'hôtel Chemin de fer : nouveau tracé du RAVeL



Sous le R9, au croisement du quai Arthur Rimbaud avec le Boulevard Tirou / Chaussée de Philippeville

6. Les projets futurs

6.1. Extension de la plateforme multimodale

Dans l'optique de redéfinir sa stratégie foncière, le PAC a fait réaliser en 2020 un Masterplan sur la partie Est de son territoire sur une superficie de 183 ha. L'un des principaux axes de développement porte sur l'extension de la plateforme multimodale (Route-Rail-Eau) située à Montignies-sur-Sambre, site sur lequel le PAC dispose déjà de deux portiques (bi et trimodale).



Ce projet porte sur trois éléments :

- l'allongement du quai qui passerait de 85m à 115m afin de permettre l'accueil de péniches de 110 m ;
- l'allongement du chemin de roulement du portique ;
- l'allongement de la dalle et l'accroissement de la surface de stockage.



Le Port Autonome de Charleroi entend bien s'inscrire dans l'orientation stratégique « E » du Plan de mobilité de Charleroi Métropole adopté par le Gouvernement Wallon en date du 22 mai 2024, relatif à la dynamisation du report modal en répondant aux besoins des filières.

Loin de laisser l'effort de report modal aux seules industries établies à proximité de la plateforme multimodale, le PMCM ambitionne de faciliter l'accès routier à la plateforme trimodale de Charleroi-Châtelet, à l'ensemble des flux pertinents du territoire. Il s'agira de renforcer le rôle du transport routier comme maillon essentiel de la chaîne multimodale pour les trajets précédents et successifs aux déplacements fluviaux et ferroviaires.

En application du PMCM, il conviendra de :

- réactualiser le Masterplan Sambre-Est en vue de la programmation FEDER 2029 ;
- poursuivre la mise à gabarit du quai et des voies ferrées ;
- apaiser la circulation au sein des agglomérations riveraines des plateformes multimodales du Sud-Est de Charleroi grâce à un accès facilité entre la zone portuaire et le R3 ;
- rendre l'Est du R3 accessible à la N5 dans les deux directions.
- prévoir la consolidation du pont de Montignies-sur-Sambre afin de permettre le passage nocturne des convois exceptionnels de et vers la plateforme trimodale, passage essentiel pour les grandes industries du bassin.

6.2. Zone portuaire de la Praye-Sud

Le PAC a lancé les démarches visant à la remise en état du pont qui dessert la zone portuaire de la Praye-Sud afin de permettre, à terme, l'implantation de nouvelles activités économiques.

Les études relatives à la stabilité du pont et à sa rénovation sont en cours. Les travaux devraient débuter dans le courant du premier semestre 2025.

Ce projet est la première étape vers le réaménagement et l'équipement de la zone en vue de mettre de nouveau terrains à disposition des entreprises.

Il s'inscrit en complémentarité des travaux de rénovation du Pont propriété du SPW MI surplombant sur la darse de la Praye-Nord.



Par ailleurs, le PAC a lancé sur ce site, une révision de plan de secteur visant la reconversion d'une partie de zone d'activité économique industrielle en zone d'activité économique mixte et en zone d'espaces verts.

+/- 11ha des 51ha de terrains industriels qui devraient être répartis en +/- 10,5 hectares pour la zone d'activité économique mixte et +/- 0,5 hectares en zone d'espace vert. Elle rencontre la volonté de réaliser un aménagement pérenne du site compatible avec son environnement et de diversifier le type de terrains disponibles.

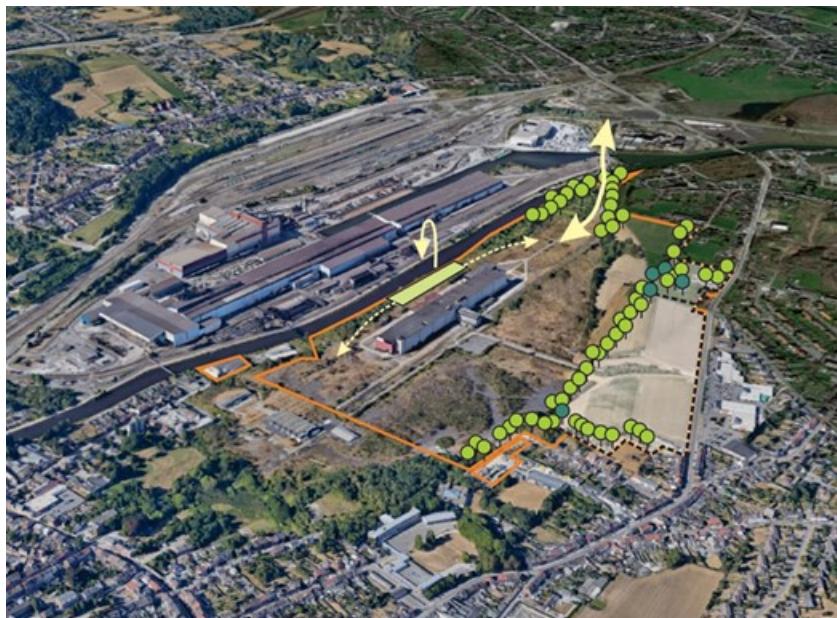


Illustration - Source Google Earth

Site de La PRAYE-SUD

Périphérique de révision du Plan de Secteur

Annexe – Nomenclature marchandises

CATEGORIES	MARCHANDISES
Produits agricoles	Avoine, bois, céréales, coton, jute, laine, lin, sisal
Denrées alimentaires et fourrages	Eau minérale, farines, foin, fourrages, oléagineux, graisses et huiles végétales ou animales, légumes secs, malt, mélasse, paille, sucre, tourteaux
Combustibles solides	Agglomérés de houilles, charbon, houille, schiste pour chauffage Agglomérés de lignite, tourbe pour chauffage Coke et semi-coke de houille et de lignite
Produits pétroliers	Bitumes et cokes de pétrole, essence, fuel-oil, gasoil, gaz, graisses et huiles lubrifiantes, pétrole
Minerais et déchets pour métallurgie	Magnétite, minerais de fer, minerai de manganèse, ferrailles pour la refonte, bauxite, blonde, calamine, déchets de fer non destinés à la refonte, déchets de matériaux non ferreux, mattes de cuivre, poussier de hauts-fourneaux, pyrites de fer grillées, scories à refondre
Produits métallurgiques	Aacier brut, fonte brute, billettes, blooms, brames, coïls, largets, barres laminées et profilées, feuillards, fil machine, palplanches, profilés en acier et en fer, rails, ronds à béton, tôles, aluminium, cuivre, plomb, tubes et tuyaux métalliques, zinc
Minéraux, matériaux de construction	Argile, asbeste, bims, bitume naturel, briques, cendres, chaux, ciment, clinker, craie, dolomie, gravier, gypse, laitier, macadam, moellons, pièces en béton et en ciment, pierres brutes, pierres calcaires pour l'industrie, pierres concassées, plâtre, pyrites de fer non grillées, sable pour la construction, sable pour usage industriel, schiste non destiné au chauffage, scories non destinées à la refonte ni ne servant d'engrais, sel, souffre, terreau, terre réfractaire, tuiles, tuyaux en ciment et en éternit
Engrais	Engrais manufacturés et naturels, phosphate naturel brut, scories servant d'engrais, sel de potasse naturel brut, tourbe servant d'amendement de sol
Produits chimiques	Acide, benzol, brai, cellulose, explosifs, féculles, goudrons, matières plastiques, méthanol, pâte à papier, sel, soude
Marchandises diverses	Articles en caoutchouc, bouteilles, carton, cuir, éléments de construction en métal, groisil, lingotières, machines, matériel, papier, pièces, poteries, textiles, véhicules, verres